

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle du Lac à Saint Viaud, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREZ, convoqués le seize, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUREL MéliSSandre, Monsieur PURKART Geoffroy, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur CHEREAU Pierre, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame MELLERIN Noëlle, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ Yannick, Madame COUET Sabine qui a donné pouvoir à Madame BOUREL MéliSSandre, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Secrétaire de séance : Monsieur GENTES Hervé

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents :23 – Pouvoirs : 8 – Votants :31.



DEL2022-171 ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025

Le Projet de Territoire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire 2020-2026, réaffirme dans l'AXE 5 - Bien grandir, l'ambition « d'offrir aux enfants des temps et des lieux leur offrant les meilleures conditions pour se sociabiliser et s'épanouir ». Cette ambition a été déclinée dans la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2020-2024 signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique qui prévoit notamment de « promouvoir la cohérence et la continuité éducative sur le territoire communautaire » par l'élaboration d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Une démarche de concertation élargie associant l'inspection académique, les établissements scolaires, les associations de parents d'élèves, les gestionnaires d'accueils de mineurs et de multiples partenaires a permis de mobiliser plus de 300 participants sur les enjeux éducatifs pour élaborer le Projet Educatif De Territoire, en direction des 3-11 ans.

Le PEDT doit notamment permettre de développer et d'accompagner la montée en compétence des équipes pédagogiques, d'améliorer leur mise en synergie, de renforcer la communication en direction des parents, mais aussi d'inscrire les activités périscolaires dans le prolongement et la complémentarité des missions du service public de l'éducation pour permettre au plus grand nombre d'enfants de pratiquer des activités à vocation éducatives durant leur temps libre.

Le PEDT de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se décline sur 6 axes d'interventions :

- ✓ la prise en compte des rythmes et besoins des enfants,
- ✓ la recherche d'une continuité et d'une cohérence éducative,
- ✓ le soutien à la parentalité
- ✓ l'inclusion de tous les enfants,
- ✓ le renforcement de l'action éducative dans les domaines de la citoyenneté, du sport et de la culture,
- ✓ l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

L'article R.551-13 du Code de l'Education, prévoit la conclusion d'une convention avec le Préfet et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à laquelle sera adossée l'inscription du PEDT dans le « Plan mercredi » engageant la collectivité à respecter une charte qualité (articulation des activités périscolaires avec les enseignements, accessibilité et inclusion de tous les enfants, ancrage du projet dans le territoire, qualité des activités).

La signature du PEDT et son inscription dans le Plan Mercredi permettront de solliciter des financements spécifiques pour permettre de mettre en œuvre certaines actions nouvelles (matinales des acteurs de l'éducation, formation des animateurs, accompagnement d'accueils de mineurs sur l'innovation pédagogique).

Je vous propose donc :

- ✓ d'approuver le Projet Educatif De Territoire (PEDT) de la Communauté de Communes du Sud Estuaire, ci-joint,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative au PEDT- plan Mercredi avec le Préfet et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements spécifiques.

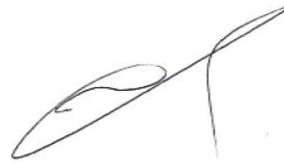
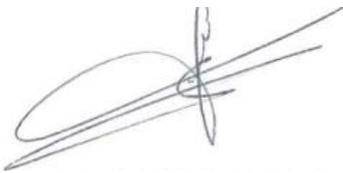
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : *Projet PEDT*

Adopté à l'unanimité des membres présents

Le Secrétaire de séance,
Hervé GENTES

Le Président,
Yannick MOREZ



Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 5 octobre 2022

AR-Sous-Préfecture St Nazaire

044-244400586-20221005-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 05-10-2022

Publication le : 05-10-2022



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

DÉFINITION ET CADRE GÉNÉRAL DU PEDT	02
ARTICULATION ET COHÉRENCE ENTRE LES DIFFÉRENTS PROJETS	03
PORTEUR DU PROJET ET COORDINATION TECHNIQUE	04
PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET	05
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION	06
Plus de 120 contributions d'acteurs de l'éducation	

PRÉSENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ ET DU TERRITOIRE	09
CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES D'ACCUEILS DES 3-11 ANS	12
NOS 6 AXES ÉDUCATIFS & OBJECTIFS ASSOCIÉS	16
PLAN MERCREDI	23
GOVERNANCE & ANIMATION	25
PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION	27

ANNEXES

STRATÉGIE TERRITORIALE POUR ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	28
FOCUS ETAT DES LIEUX AIDES AUX LEÇONS	
LES DIX PREMIÈRES FICHES ACTIONS	



Préambule

DÉFINITION ET CADRE GÉNÉRAL DU PEDT

ARTICULATION ET COHÉRENCE ENTRE LES DIFFÉRENTS PROJETS

PORTEUR DU PROJET ET COORDINATION TECHNIQUE

PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION

Plus de 120 contributions d'acteurs de l'éducation

01

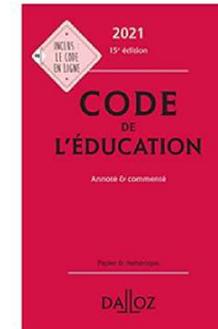
02

03

04

05

06



Au sens de l'article L551-1 du code de l'éducation, le PEDT vise notamment à favoriser pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cet article précise que les activités périscolaires prolongent le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre du PEDT associant notamment les services et les établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat.

L'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage.

Notre cadre commun pour l'élaboration du PEDT intercommunale repose sur les finalités suivantes :

- Faire du temps libre des enfants, un temps permettant à tous de pratiquer des activités à vocation éducatives.
- Positionner les activités périscolaires dans le prolongement et en complémentarité des missions du services public de l'éducation.
- Renforcer des liens entre les acteurs éducatifs pour construire et piloter ensemble, à l'échelle d'un territoire déterminé.

L'article R 551-13 du code de l'éducation précise que le PEDT dans le cadre duquel peuvent être organisées les activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles de maternelles ou élémentaires est élaboré par l'EPCI lorsque l'organisation des activités périscolaire lui a été transférée. La Communauté de communes du Sud Estuaire exerce une compétence "accueils périscolaires" s'intégrant dans un cadre plus large de compétences d'action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées.

Cet article du code l'éducation, précise enfin que le PEDT doit garantir des modalités sécurisantes d'accueils du public, une qualité éducative des activités, une cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.



Le projet de territoire élaboré par les élus pour la mandature 2020-2026 inscrit dans l'axe 5 "bien grandir", une ambition pour les enfants et les jeunes en Sud Estuaire :

"Offrir aux enfants comme aux adolescents des temps et des lieux leur offrant les meilleures conditions pour se sociabiliser et s'épanouir."



- Développement de l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Déploiement du portail numérique familles
- Harmonisation des politiques RH
- Etude de faisabilité de la tarification au taux d'effort.



Le dossier relatif au PEDT intercommunal présenté ici, s'attache à venir préciser nos 6 axes pédagogiques qui viendront guider l'action des professionnels et bénévoles du territoire pour les 3 années à venir. Celui-ci est écrit en cohérence avec les ambitions éducatives du projet académique et du schéma départemental de service aux familles.

Enfin, la signature de la charte Plan Mercredi vient préciser et étendre la réflexion, les actions sur les temps du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

Présidente
Noëlle MELLERIN
Élue de St-Père-en-Retz
Vice-Présidente CCSE

COMMISSION
ENFANCE, JEUNESSE,
SOLIDARITÉS,
RESSOURCES HUMAINES

DGA RH Population
Jean-Marc LASSAVE
Portable : 06 78 41 04 41 (8212)
Fixe : 02 40 27 70 13 (122)
jm.lassave@cc-sudestuaire.fr

Convention Territoriale Globale

Coordinatrice
Tiphaine GAUCHER
Portable : 07 88 03 33 31
t.gaucher@cc-sudestuaire.fr

Communauté de Communes Sud Estuaire
37 rue Pierre Jubau, 44560 Paimboeuf

Enfance

Coordinatrice Enfance
Stéphanie BOISSEAU
Fixe : 02 40 27 76 98 (208)
Portable : 06 33 85 90 26 (8193)
s.boisseau@cc-sudestuaire.fr

Services Sociaux et éducatifs
Place du Marché
44320 Saint-Père en Retz
coordinatrice.enfance@cc-sudestuaire.fr

Adjointe à la Coordinatrice Enfance
Angélique LE CARROU
Fixe : 02 40 27 76 92 (211)
a.lecarrou@cc-sudestuaire.fr



L'ensemble des six communes du Sud Estuaire était doté de PEDT. Le dernier PEDT communal a pris fin en 2021. Lors de l'écriture du projet de territoire 2020-2026, il a été décidé d'écrire le premier PEDT du territoire à l'échelle intercommunale. La signature de la Convention Territoriale Globale en décembre 2020 est venue réaffirmer cette volonté.

Pour ce premier PEDT les élus souhaitent s'adresser tout particulièrement aux enfants de 3 à 11 ans. Pourtant, il n'est pas à exclure qu'à l'avenir, nous proposons d'y articuler les actions éducatives en direction des 0 - 3 ans ainsi que des 12 - 18 ans.

Dans cette perspective, les chefs de services petite-enfance et jeunesse ont été largement impliqués lors des échanges et ainsi ont pu amorcer un travail commun.

L'élaboration du PEDT à l'échelle intercommunale s'inscrit dans plusieurs enjeux :

- Accélérer le décloisonnement de politiques publiques qu'il convient d'appréhender de manière plus globale.
- Renforcer la cohérence et la lisibilité des actions portées et mises en œuvre par les différents gestionnaires.
- Conforter la pertinence des services publics de proximité et leur complémentarité.
- Valoriser les acteurs et leurs actions auprès des habitants.
- Dynamiser un fonctionnement en réseau.



L'élaboration et la mise en œuvre du projet présenté dans ce dossier est collective.



L'ensemble des partenaires ont été associé à l'ensemble des étapes de la rédaction du présent dossier.



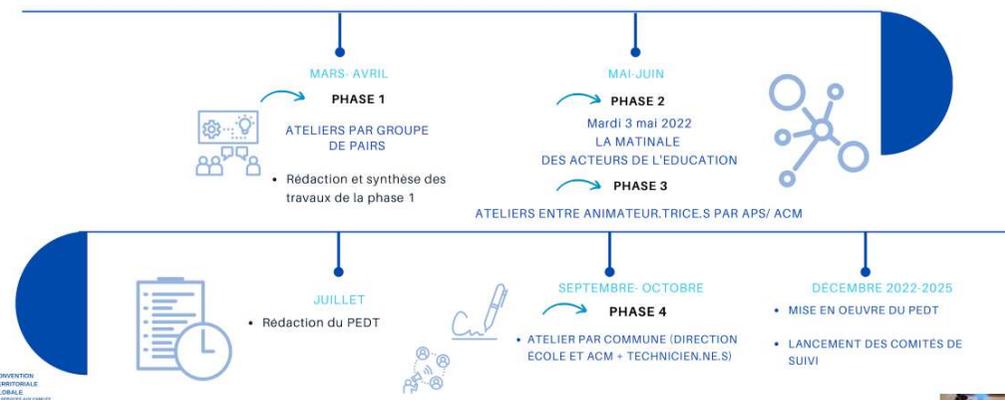
Le PEDT vient prolonger ou s'articuler avec différents niveaux et typologie de projet sur le territoire.



UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION EN VUE

- De décider de ce que nous allons faire,
- Pourquoi nous allons le faire,
- Comment nous allons le faire,
- Sans oublier ce que nous faisons déjà.

2022





PHASE 1/4

LES GROUPES DE PAIRS

PHASE 2/4

LA MATINALE DE L'ÉDUCATION

PHASE 3/4

L'APPROPRIATION DES VALEURS ET TRAVAIL PAR LES ÉQUIPES D'ANIMATION



ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

MAI 2022

COMPTE-RENDU EN IMAGES



ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

MAI 2022

KIT D'ANIMATION PHASE 3/4



SEPTEMBRE - OCTOBRE 2022

PHASE 4

• ATELIER PAR COMMUNE (DIRECTION ÉCOLE ET ACM + TECHNICIEN.NE.S)

PHASE 1/4
LES GROUPES DE PAIRS

PHASE 2/4
LA MATINALE DE L'ÉDUCATION



PHASE 1

ATELIERS PAR GROUPE DE PAIRS



85 PARTICIPANTS



PHASE 2

MARDI 3 MAI 2022
LA MATINALE
DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION



95 PARTICIPANTS



PHASE 3

ATELIERS ENTRE ANIMATEUR.TRICE.S PAR APS/ ACM



KIT D'ANIMATION PHASE 3/4



83 PARTICIPANTS



PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ ET DU TERRITOIRE

09

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES D'ACCUEILS DES 3-11 ANS

12

NOS 6 AXES ÉDUCATIFS & OBJECTIFS ASSOCIÉS

16

PLAN MERCREDI

23

GOVERNANCE & ANIMATION

25

PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION

27



L'ensemble des documents sont disponibles via ce QR code ou encore sur l'adresse : <https://padlet.com/tgaucher/4alywynt178j0fqx>

07



08



Située entre Nantes et Saint-Nazaire, dans le département de la Loire-Atlantique, la Communauté de Communes Sud Estuaire regroupe 6 communes et compte 30 198 habitants (chiffres INSEE 2015).



+ 1542

hausse de la population
sur 6 ans
Sud Estuaire
(RP2013-2019)

addrn
agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire

enfants de moins de 10 ans
11,0 % de la population

personnes de plus de 85 ans
3,4 % de la population

33,8 % de retraités parmi les 15 ans et plus

Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	26 991	100,0	28 831	100,0	30 177	100,0
0 à 14 ans	5 380	19,9	5 647	19,6	5 498	18,2
15 à 29 ans	4 229	15,7	4 094	14,2	3 966	13,1
30 à 44 ans	5 739	21,3	5 664	19,6	5 426	18,0
45 à 59 ans	5 403	20,0	5 802	20,1	6 246	20,7
60 à 74 ans	3 793	14,1	4 868	16,9	5 943	19,7
75 ans ou plus	2 447	9,1	2 757	9,6	3 097	10,3

En Sud Estuaire 18.2% de la population à moins de 14 ans.

Un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 17,7%.

Source : Insee, estimations de population (données provisoires et révisées arrêtées à fin février 2021).

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

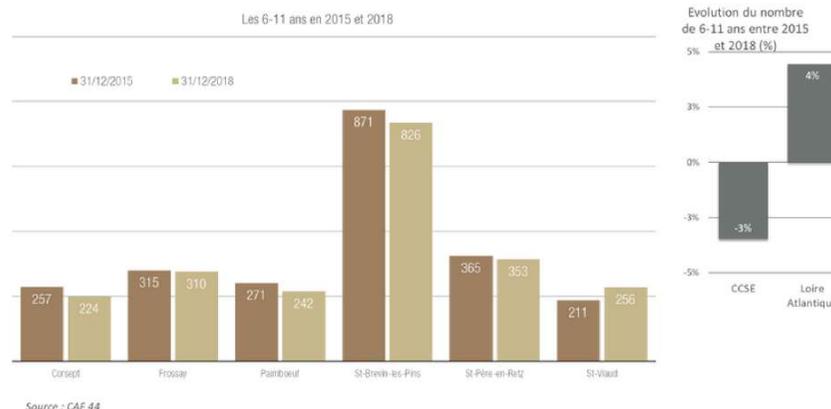
Les 3-5 ans



Source : CAF 44

- 919 enfants de 3-5 ans en 2018 et encore une baisse mais moins marquée (35 enfants en moins).
- Toujours comparé aux 0-2 ans, des tendances nettement moins marquées et plus hétérogènes d'une commune à l'autre

Les 6-11 ans



Source : CAF 44

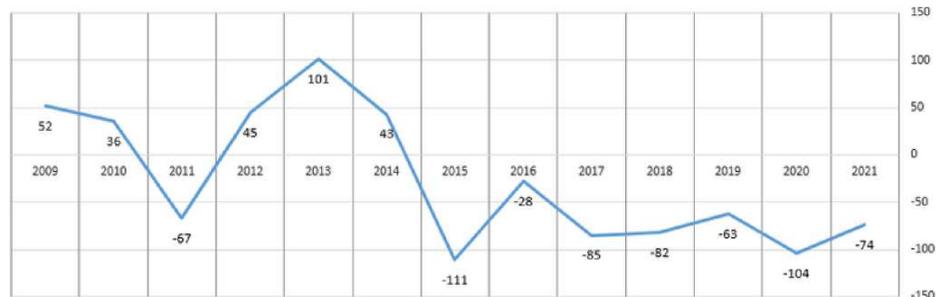
- 2 211 enfants de 6-11 ans en 2018
- Toujours une baisse (-3,5% soit 79 enfants en moins)

Effectifs scolaires

Tableau de bord de suivi des effectifs scolaires				données rentrée scolaire													
ÉCOLES maternelles & élémentaires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
SAINT PERE EN RETZ	J. BREL	223	229	225	202	219	242	277	281	287	281	249	239	217	217		
	St. OPPORTUNE	241	247	250	245	250	241	242	235	247	242	236	239	236	248		
	total	464	476	475	447	469	483	519	496	514	503	479	472	453	465		
PAIMBOEUF	SACRE CŒUR	100	96	123	121	129	136	113	114	113	109	108	100	92	87		
	4 AMARRES	239	243	246	244	227	238	268	244	224	217	212	213	206	194		
	total	339	339	368	365	356	374	371	358	337	326	321	313	308	281		
SAINT VIAUD	ST VITAL	NC	NC	NC	134	141	141	138	137	144	157	160	173	170	166		
	MONT SCOBRIIT	NC	NC	NC	143	161	162	177	178	184	174	164	161	164	167		
	total	266	262	273	277	292	303	315	315	328	331	324	324	322			
CORSEPT	C.COROT	276	270	280	265	260	261	238	238	223	207	183	184	168	163		
	ST THERESE	98	97	94	90	89	76	80	80	81	81	87	85	82	83		
	total	374	367	374	355	339	327	305	298	284	268	250	249	221	216		
FROSSAY	A.MANEYROL	201	207	211	244	249	269	277	274	260	248	241	220	208	204		
	L.MONTFORT	185	180	189	173	188	174	192	192	199	197	198	198	195	198		
	total	386	387	400	417	437	443	469	466	459	445	439	418	403	402		
SAINT BREVIN	M.JACOB	81	72	75	74	67	82	81	78	74	66	78	69	71	70		
	DALLEY	376	390	371	373	366	408	386	386	396	386	363	369	337	305		
	P.FORT	331	364	361	334	329	332	307	303	279	268	262	266	239	228		
	P.A.TEELE	148	161	148	135	158	162	168	168	163	149	143	140	140	136		
	total	1272	1322	1299	1261	1274	1338	1332	1267	1250	1214	1192	1166	1129	1078		
TOTAL GENERAL	3 101	3 153	3 189	3 122	3 167	3 268	3 311	3 200	3 172	3 087	3 005	2 942	2 838	2 764			



variation annuelle des effectifs maternelles et élémentaires de la CCSE



Le territoire du Sud Estuaire enregistre une baisse d'effectifs de 10,8% d'enfants scolarisés sur le territoire sur les 14 dernières années.

Le territoire bénéficie d'une couverture importante en terme de services aux familles. L'ensemble des communes et des écoles sont couvertes par un accueil périscolaire. L'accueil du mercredi après-midi est également présent sur les six communes.

L'ensemble des bâtiments sont à usages uniques des accueils. Quelques sites partagés avec l'école un ou deux espaces pour améliorer les capacités d'accueils.

Les horaires d'accueils sont comprises entre 7h du matin et 19h le soir, du lundi au vendredi.

Le territoire du Sud Estuaire enregistre une baisse d'effectifs de 10,8% d'enfants scolarisés sur le territoire sur les 14 dernières années.



	FREQUENTATION MOYENNE	EFFECTIFS ANIMATEURS NECESSAIRES	FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE	EFFECTIFS ANIMATEURS NECESSAIRES	EFFECTIFS DIRECTEURS NECESSAIRES
APS FROSSAY	65	6	81	7	1
APS ST VIAUD	55	5	66	6	1
APS MAX JACOB	16	2	21	2	
APS DALLET	85	7	104	9	1
APS ST JOSEPH	89	8	106	9	1
APS PIERRE ATTELEE	41	4	51	5	1
APS PAUL FORT	55	5	70	6	1
ACCUEIL PERISCOLAIRE	406	37	499	44	6
ALSH FROSSAY PERIODES A + B	33	8	46	10	2
ALSH ST VIAUD PERIODES A+B	30	6	47	10	2
ACCUEIL DE LOISIRS	63	14	93	20	4



En transversalité, les 6 axes viseront à :



- Développer et accompagner la montée en compétence des équipes
- Développer / améliorer les synergies entre acteurs de l'éducation
- Renforcer la communication à destination des parents
- Renforcer les dynamiques de partenariats avec les ressources du territoire
- Faire vivre les valeurs du PEDT par des actions concrètes



LEUR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE, À ACCEPTER LA DIFFÉRENCE & À RESPECTER LES AUTRES.

DÉVELOPPER L'ÉPANOUISSEMENT & L'ÉMANCIPATION DE L'ENFANT

DÉVELOPPER LE DROIT À LA CULTURE, AU SAVOIR ET À LA CONNAISSANCE



AXE 1



Rythme & besoins de l'enfant



ADOUICIR LE RYTHME DE VIE ET PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE L'ENFANT



AGIR DE MANIÈRE GLOBALE, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS EN MATIÈRE SANTÉ ET D'ALIMENTATION

PLAN MERCREDI

Porter une attention particulière pour l'accueil des tous petits	En formant les équipes aux besoins de la petite enfance
Veiller aux besoins et aux rythmes de l'enfant	En proposant des activités avec des intentions éducatives adaptées aux enfants
Penser l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs de nos ACM	En impulsant une réflexion partagée avec des personnes ressources
Diffuser l'information prévention santé et alimentation auprès des familles	En réalisant une veille sur les dispositifs santé En positionnant et développant l'espace familles comme ressources
Engager une réflexion-action sur les temps du repas et des collations avec les équipes	En poursuivant et essaimant les initiatives locales existantes En mettant en place une sensibilisation des équipes



AXE 2



Continuité & cohérence éducative



FACILITER LES PASSAGES ENTRE LES STRUCTURES D'ACCUEILS DÉDIÉES À L'ÂGE DES ENFANTS



PROJET ACADÉMIQUE
TRAVAILLER ENSEMBLE À LA RÉUSSITE DE TOUS

PLAN MERCREDI

Développer les interactions pédagogiques entre co-éducateurs	En poursuivant les partenariats entre ACM et club pré-ados
	En développant des outils et instances de concertation
Favoriser la stabilité et la permanence des équipes	En échangeant sur les projets d'école et penser les articulations avec les projets des ACM.
	En réalisant un diagnostic des dispositifs d'aide aux devoirs et de soutien à la parentalité puis en poursuivant la réflexion pour tendre vers des préconisations (Groupe de travail Axe2)
Favoriser la stabilité et la permanence des équipes	En permettant à des animateurs de se former aux fonctions de direction
	En finançant des formations à la fonction d'animateur.trice.s
	En se concertant entre structures pour favoriser les temps de travail plus conséquent



AXE 3



Soutien à la parentalité



POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS DANS NOS ESPACES ÉDUCATIFS



SIMPLIFIER LE PARCOURS DES FAMILLES SUR LE TERRITOIRE



Poursuivre les dynamiques au sein des lieux et des événements parents / enfants	<p>En poursuivant les lieux et les événements initiés par les acteurs du réseau parentalité</p> <p>En amplifiant ou densifiant des projets parents / enfants au sein des ACM</p>
Vérifier l'adéquation entre l'offre de soutien à la parentalité et les besoins des familles	<p>En réalisation d'une enquête de besoins et attentes à l'échelle de l'intercommunalité par Réseau parentalité</p> <p>En prenant en compte les spécificités familiales notamment la monoparentalité</p>
Densifier les espaces d'échanges entre parents	En travaillant les partenariats avec les associations de parents d'élèves et les ACM
Faciliter, rendre lisible et visible les possibilités d'accueils des enfants	<p>En créant un lieu d'accueil physique pour les familles mutualisé avec le RPE</p> <p>En développant les capacités du portail numérique</p> <p>En communiquant sur l'ensemble des structures et dispositif lié à la parentalité</p>

AXE 4



Territoire inclusif



FAIRE DE NOS ESPACES ÉDUCATIFS DES LIEUX ACCESSIBLES À TOUS



Développer la dimension inclusive de nos accueils	<p>En réalisant un état des lieux des pratiques en matière d'inclusion au sein des espaces éducatifs de la CCSE</p> <p>En formant les équipes d'animation</p> <p>En travaillant sur la signature de la charte</p> <p>En nommant des référents par structures et par commune sur l'inclusion</p> <p>En créant des outils de liaison entre les différents acteurs de l'éducation des enfants</p>
	En étudiant et mettant en place la facturation aux taux d'effort
Renforcer l'accessibilité tarifaire de nos services d'accueils APS/ ACM	





Citoyenneté / sport / culture



"DÉVELOPPER LE DROIT AU SAVOIR, À LA DÉCOUVERTE ET L'APPRENTISSAGE DE PRATIQUES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR TOUS"



FAIRE DU "SAVOIR NAGER" UNE PRIORITÉ



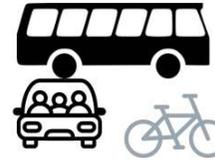
PROJET ACADÉMIQUE

SOLIDARITÉ : « NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN »

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE ET LES VALEURS RELATIVES AU VIVRE ENSEMBLE, À L'ACCEPTATION DE LA DIFFÉRENCE ET DU RESPECT DES AUTRES

PLAN MERCRÉDI

Susciter la découverte et la curiosité	<ul style="list-style-type: none"> En formant les équipes d'animation à l'initiation aux activités sportives, culturelles et de loisirs En créant des partenariats avec les associations sports, culturelles et de loisirs du territoire En s'appuyant sur les ressources culturelles du territoire (musée, bibliothèque, histoire) En renforçant les liens entre le service sports et le service enfance de la CCSE
Tisser des liens avec nos ressources locales	En cartographiant les partenariats existants et ceux à faire exister
Encourager la participation citoyenneté dès le plus jeune âge	En s'appuyant sur les Conseils d'enfants de chacune de Communes
Faire vivre les valeurs du PEDT	En développant les débats philo par exemple et la posture d'animateur.trice pour penser les animations et les mener en lien avec les valeurs
Répenser l'accès et l'organisation de l'apprentissage de la natation	<ul style="list-style-type: none"> En se concertant avec l'EN pour permettre la mise en œuvre de plusieurs séances en CM1/ CM2 En développant la sensibilisation à la baignade en mer En réorganisant et communiquant sur l'école de natation



Environnement & Mobilité



EDUQUER À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCO-CITOYENNETÉ



DÉVELOPPER L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION DE L'ENFANT

PLAN MERCRÉDI

Développer l'usage des mobilités douces	En articulant et développant les actions du parcours éco-citoyens avec des actions au sein des ACM
Favoriser la connaissance de l'environnement de vie de l'enfant (réflexivité) et s'y situer	En allant à la rencontre des acteurs et ressources du territoire
	En favorisant la capacité de l'enfant à se mouvoir sur son territoire de vie
	En favorisant l'esprit critique et d'analyse de son environnement



La Communauté de Communes du Sud Estuaire s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères.

Associés au Projet Educatif de Territoire précédemment présenté, la collectivité et ses partenaires tiennent compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine. Conformément à l'AXE 1 : Rythme et Besoins de l'enfant, nous y accordons une attention spécifique sur le temps du mercredi.

Le Plan mercredi fait partie intégrante de l'animation et de la gouvernance du PEDT. Les partenariats resserrés avec les structures gestionnaires et les communes de la CCSE tendent à faire au mieux pour créer des équipes d'animation stables sur le mercredi.

La charte comprend 4 AXES :

1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Les journées sont pensées et préparées en fonction des besoins physiologiques et psychologiques des enfants. Une attention particulière est portée sur l'accueil des tout petits. Il existe des animateur.trices spécifiques à cette tranche d'âge, ils sont référents des enfants mais aussi des parents. Cela permet de pouvoir accompagner les transitions entre les différentes sphères éducatives.

Les aménagements des espaces éducatifs sont pensés pour permettre des espaces de jeux comme de repos.

Un partenariat existe entre certains ACM et le club pré-ados pour créer des passerelles, celui-ci doit être amplifié.

L'instauration de temps d'échanges dédiés au PEDT/ Plan Mercredi, à minima une fois par an et l'invitation de la direction d'ACM aux conseils d'écoles va venir soutenir la relation entre professionnels de l'éducation pour veiller ensemble à la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

2 - L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'inclusion des enfants en situation de handicap fait l'objet d'une démarche sur 2 ans accompagné par Handisup.

Nos équipes d'animateur.trice.s sont volontaires pour accueillir les enfants en situation de handicap. A ce jour, les pratiques et les compétences sont hétérogènes. Une formation sur plusieurs jours et obligatoire est mise en œuvre à compter de janvier 2023, pour l'ensemble des équipes du territoire (enfance et petite-enfance).

Cette démarche globale vise à :

- Fédérer les élus et les directions d'ACM à l'accueil inclusif
- Faciliter le parcours des familles
- Harmoniser des connaissances et valoriser des compétences des équipes à l'échelle du territoire.

La tarification des accueils de loisirs en fonction du quotient familiale tient compte de la situation financière des familles. L'étude de faisabilité et d'impact de la tarification aux taux d'effort doit être réalisée pendant ce PEDT.

Les horaires d'ouverture des ACM de 7h30 à 19h tiennent compte de l'éloignement éventuel des lieux de travail et des lieux d'habitation des parents.

Les valeurs de la république et de la laïcité sont cultivées dans nos accueils à travers l'apprentissage du vivre ensemble, de l'acceptation de la différence et du respect de l'autre.

3 - Mise en valeur de la richesse des territoires

Les partenariats locaux doivent être densifiés pour permettre aux enfants de vivre leur territoire. De nombreuses associations locales (sportives, culturelles et de loisirs) mais aussi d'acteurs privés avec des savoir-faire riches d'enseignements (forge, menuiserie, agriculture, culture...) existent. Le recours aux découvertes de proximité doivent être amplifiés. Pour se faire, nous souhaitons travailler avec les directions d'ACM sur la connaissance et la mise en œuvre de la pédagogie dite "sociale". Une pédagogie qui encourage la connaissance de son environnement proche, la capacité à s'y situer pour être en capacité d'agir sur celui-ci. Des matinées de formation seront proposées dans le cadre du PEDT/ Plan mercredi.

Un travail de cartographie des partenariats existants et de ceux à développer doit être réalisé par les équipes. Le recensement via la création d'un annuaire des associatifs sportives et culturelles facilitera la prise de contact pour envisager une ou des actions de découverte.

Nous souhaitant, en développant les découvertes du territoire venir soutenir la pratique des animateur.trice et l'enrichir.

4 - Le développement d'activités éducatives de qualité

Nous souhaitons pour ce premier plan mercredi densifier la formation des animateur.trice.s via un programme de formation nommé "Form'action" (fiche action 1 en annexe). Nous avons le souhait que chaque animateur.trice puisse monter en compétence sur les sujets pour lesquels il a des appétences ou l'envie de le découvrir : "mener des ateliers philo", "faire et accompagner temps d'alimentation", "l'accueil et l'animation des tout petits", "Education à l'environnement", "Développer de nouveaux projets d'animations".





SUIVI, EVALUATION ET RÉAJUSTEMENT

Partager les constats et problématiques éducatives du territoire
Suivi et évaluation du PEDT

COORDINATION

Suivre et mettre en oeuvre la CTG
Mesurer, analyser, réajuster

RÉFLEXION OPÉRATIONNELLE ET MISE EN OEUVRE

Penser, organiser et réaliser l'action

COMITÉ DE PILOTAGE

- Les élus de la commission Enfance, Jeunesse, Solidarités, Ressources Humaines
- IEN de la circonscription
- Représentant des écoles privées
- Gestionnaires d'ACM
- CAF
- Communes
- CCSE
- Département
- DSDEN - SDJES

COMITÉ DE COORDINATION

- Les référents des groupes de travail (soit 2 par groupes)
- Le DGA Population
- Les directeur.trice.s de structures partenaires.
- Les responsables des services Petite-enfance, sports, environnement, mobilité jeunesse ou leur représentant délégué.

GROUPES DE TRAVAIL

- Périmètre variable : composé en fonction des besoins de l'action

ANIMATION DU PROJET

RÉFLEXION ET CONCERTATION

Partager et croiser les savoirs et les pratiques avec les besoins des familles.

PARTAGER, ECHANGER, SE NOURRIR

Prendre de la hauteur avec les pratiques et construire ensemble des actions innovantes. Faire évoluer le PEDT et en partager l'évaluation

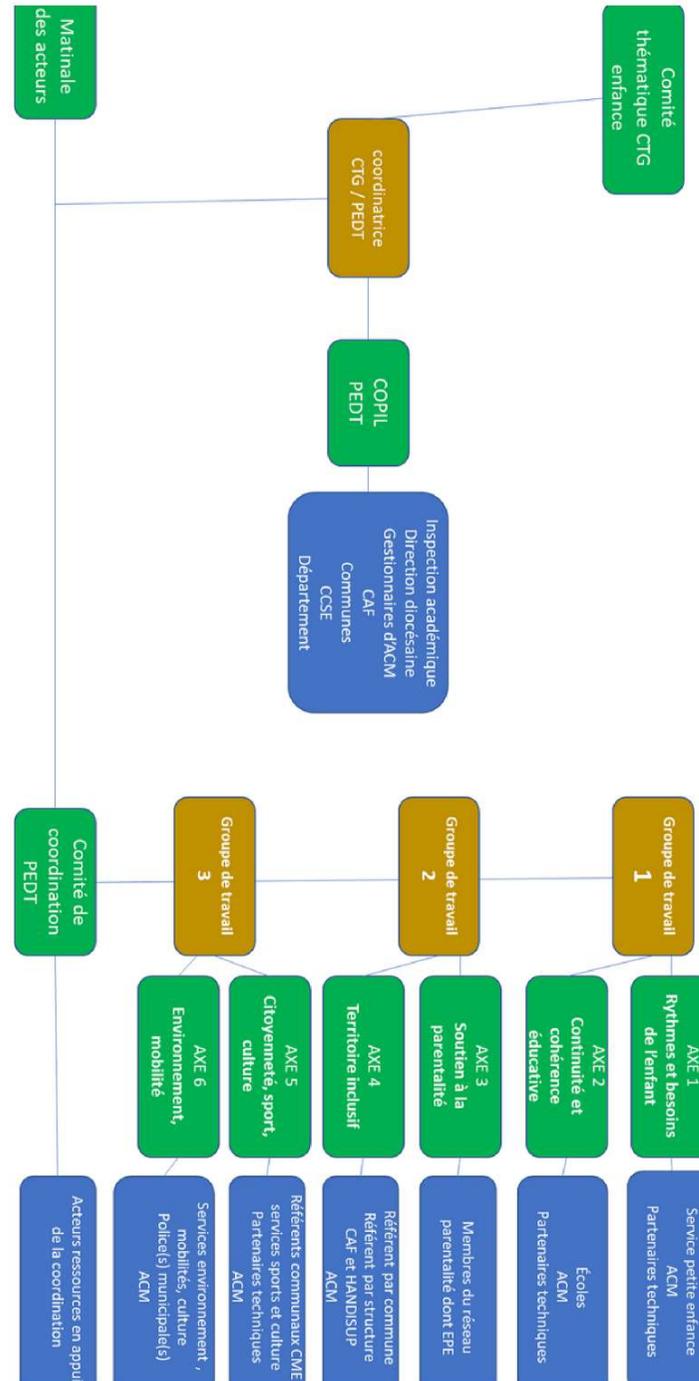
COMITÉS THÉMATIQUE

PRETIS ENFANCE - PARENTAL, ENFANCE ET JEUNESSE - ACTION SOCIALE ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Elus référents pour chacune des thématiques.s
- Coordinateurs/responsables de service
- Sur invitation les acteurs associatifs ou encore des experts amenés à témoigner.

MATINALE RÉSEAU ÉDUCATION & ENFANCE

- L'ensemble des acteurs en lien avec l'enfance et l'éducation



La matinale des acteurs du PEDT Sud Estuaire a permis la réalisation d'un premier travail sur l'évaluation du PEDT. En répondant à la question : "Pour vous, on aura raté le PEDT si ?" ou "Pour vous, on aura réussi le PEDT si?" Cela a permis de collectivement définir des critères d'évaluation.

L'ensemble des ces critères d'évaluation seront repris lors du prochain comité de copilotage, pour ensemble en définir les indicateurs.

Chacun des 3 groupes de travail aura en charge d'évaluer les actions correspondant aux 6 axes éducatifs.



ON AURA RATÉ SI / ON AURA RÉUSSI SI

- Si rien évolue/ si ca ne bouge pas
- Si on n'évalue pas/si on atteint pas les objectifs
- Si on ne se retrouve plus en grand groupe
- Si on manque de communication entre nous et intervenants
- Si on oublie la question du rythme
- Si trop de lourdeur administrative

- Si manque d'implication des acteurs
- Si + d'écoute, de confiance, de communication et de coopération entre nous
- Si + de formations, de moyens humains, de matériel
- Si + d'échange avec les écoles, les parents,
- Si on arrive à trouver le bon équilibre entre la commune et l'interco/ si on pense + territoire que commune
- Si on se voit + longtemps
- Si on crée des évènements
- Si on mobilise nos ressources
- Si on réalise des copil entre nous
- Si on défini des critères quantitatifs précis
- Si des actions aboutissent et sont évaluée
- Si les parents participent
- Si on harmonise les outils de communication
- Si + d'enfants pratiquent des activités culturelles
- Si on fixe les mêmes objectifs intercommunaux,
- Si nos liens aboutissent à des actions communes

Le collectif a besoin de réel/de concret/de lisible.

Il voit le PEDT comme un prétexte à se retrouver, se connaître, s'organiser, s'impliquer, mais aussi comme l'inventaire d'objectifs évaluables.

Si certains réclament une évaluation précise de chaque axe par des critères objectivables, d'autres voient dans le PEDT l'occasion de mieux faire territoire avec un enjeu exprimé de bien doser la dimension communale/intercommunale.

Deux leviers et mises en dynamique de ce PEDT émergent :

- D'un côté, celui de construire une coopération d'acteurs,
- de l'autre, celui de proposer des formations thématiques.





ANNEXES

STRATÉGIE TERRITORIALE POUR ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

FOCUS ETAT DES LIEUX AIDES AUX LEÇONS

LES DIX PREMIÈRES FICHES ACTIONS

LEXIQUE DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

STRATÉGIE TERRITORIALE POUR ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



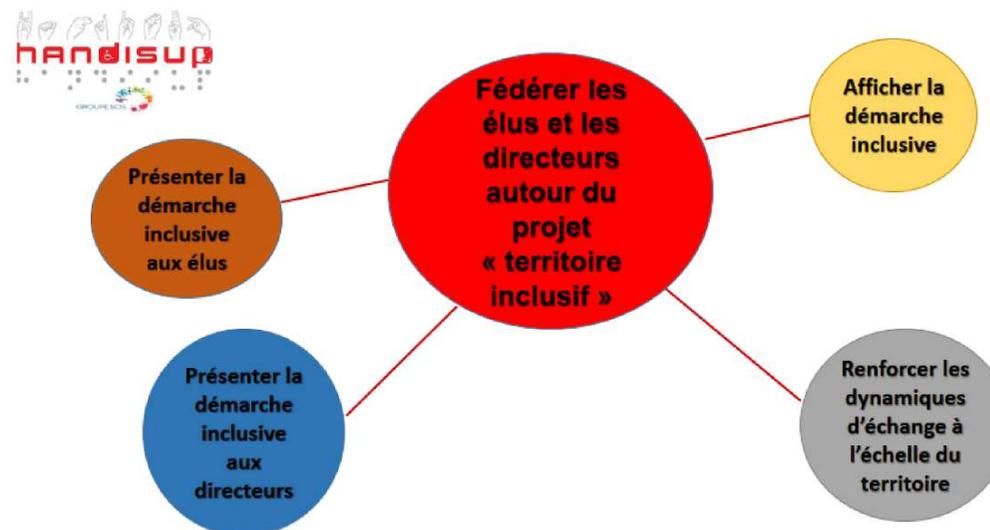
LA CONCLUSION DE L'ÉTAT DES LIEUX

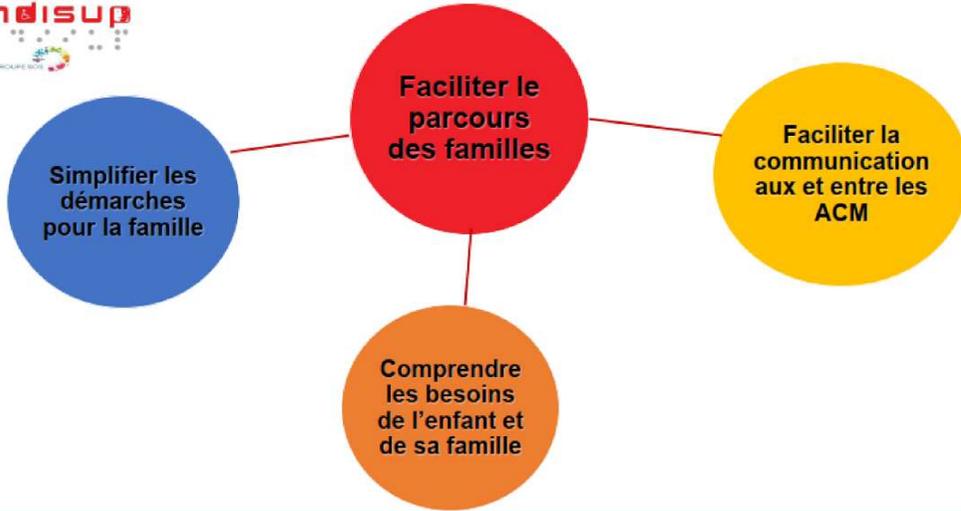


Retrouvez-nous sur notre site www.handisup.fr, ou sur nos pages LinkedIn et Facebook

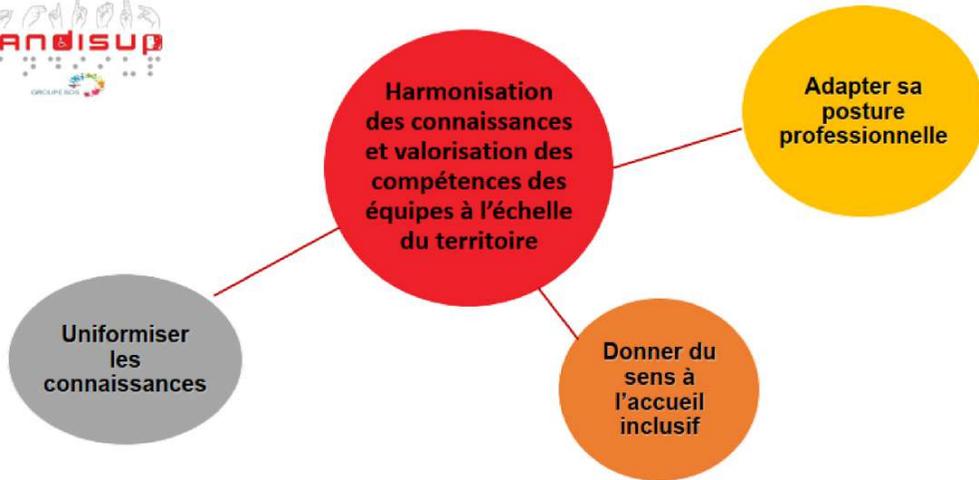
- Une dynamique d'accueil inclusif lancée à l'échelle du territoire mais un besoin d'homogénéisation des pratiques.
- Une motivation des professionnels dans la montée en compétence de l'accueil des jeunes en situation de handicap
- Un besoin d'inter-connaissance des professionnels des différentes structures, associations... de la CCSE
- Un besoin de décloisonner et structurer les échanges pour faciliter la communication entre les professionnels, avec les familles et les partenaires
- Un besoin d'outillage, d'information et de sensibilisation
- Une nécessité de rassurer, valoriser les professionnels sur leurs compétences, leurs motivations actuelles à accueillir au mieux les enfants en situation de handicap.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS

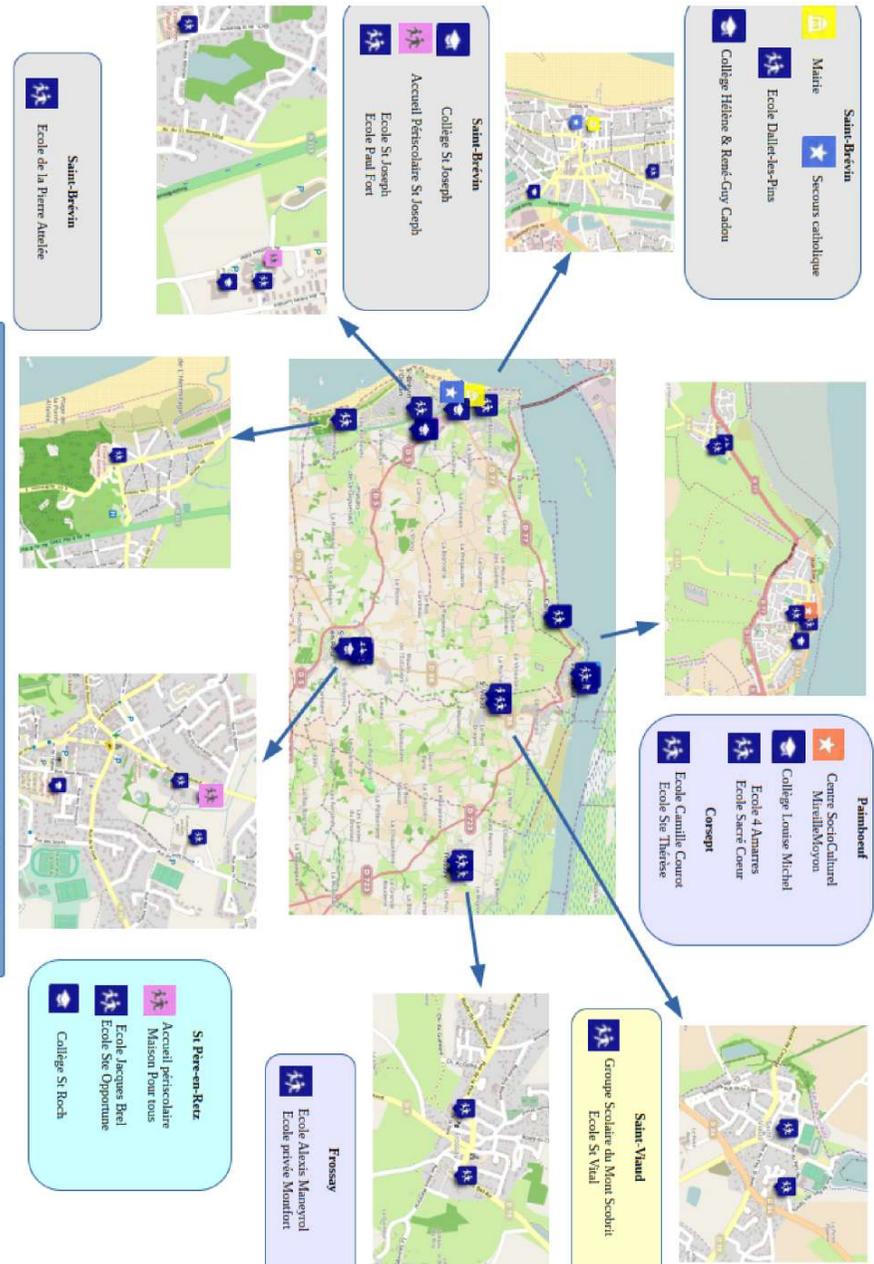




Handisup – 2022
Communauté de commune Sud Estuaire



Handisup – 2022
Communauté de commune Sud Estuaire



Aide aux devoirs organisée par la ville de Saint Brevin : la commune propose aux enfants de participer à une ou plusieurs séances de 1 heure par semaine, selon les écoles. Cette séance se compose d'une petite récréation surveillée, de l'aide aux devoirs, encadrée par un ou plusieurs enseignants, et de devoirs surveillés encadrés par des bénévoles de l'école. Les inscriptions se font soit pour une période de vacances à vacances, soit à la semaine, ce service est facturé 1,70€ par séance.
77 élèves sont inscrits sur les 520 scolarisés dans ces 3 écoles élémentaires.

CLAS : Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est proposé par le CSC Mirville Moyon. Il s'agit d'un dispositif financé par la CAF et la commune qui permet d'aider les enfants à apprendre, découvrir de nouveaux outils pour développer leur autonomie et des méthodes de travail, d'élargir leurs centres d'intérêts en valorisant leurs compétences et l'entraide. Ce dispositif permet aussi d'accompagner et soutenir les familles, tout en favorisant le lien avec l'école.
Une séance par semaine de 2 heures : goûter, atelier papote, aide aux devoirs, découvertes culturelles, scientifiques, culinaires etc. Ces cycles sont encadrés par des animatrices référentes accompagnées par une équipe de bénévoles. Les enfants s'engagent pour une année scolaire (30 semaines) et ce service est gratuit pour les familles, après inscription au CSC Mirville Moyon. 104 élèves sont inscrits sur les 350 élèves scolarisés dans les 4 écoles élémentaires de Paimboeuf et Corcuff.

St Père en Retz : Aide aux devoirs proposée par la Maison Pour Tous au sein de l'accueil périscolaire : un bénévole propose aux enfants inscrits qui le veulent de venir faire leurs devoirs 2 par 2. Lorsque les enfants qui le souhaitent, ont tous fini le bénévolat propose une activité autour de la peinture, pas de contrat, pas d'engagement, pas de surcoût pour les familles. Proposition faite 4 soirs par semaine.

Accueil périscolaire St Joseph : Suivi des devoirs proposé par les animateurs de l'APS : 1 animateur/soir dédié à l'aide aux devoirs dans une salle calme, avec 1 maille proposée au matériel pour faire les devoirs sur le bûche du volontariat, possibilité le matin également d'avoir une petite aide si besoin.

Au collège St Joseph : proposition sur volontariat de participer à des **métiers d'art** élèves un mercredi matin sur 2. Lors de ces ateliers, il y a deux temps de proposés : 1h30 d'aide aux devoirs encadré par 1 enseignant et 2 assistants d'éducation de la vie scolaire, suivi de 1h30 d'ateliers divers (sport, écologie, anglais, etc...). Cette proposition est gratuite pour les familles (compris dans les frais de scolarité) et les enfants volontaires s'inscrivent pour une période donnée entre deux vacances.

Sur St Brevin, les bénévoles du **Secours Catholique** proposent de l'aide aux devoirs à quelques enfants scolarisés sur la commune, à raison d'une séance d'une heure par semaine et par enfant. Les bénévoles interviennent également auprès de 2 collèges via **St Père en Retz**, dans les locaux de la mairie. Ce service est gratuit pour les familles.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023 la commune de Saint-Brevin a uniformisé l'aide aux leçons

Un temps d'aide aux leçons

Depuis plusieurs années, la Municipalité a mis en place l'aide aux leçons à destination des familles, pour les élèves du CP au CM2. Ce temps alloué aux leçons est limité à 30 min après le temps de classe. Les enfants qui rentrent plus tard à la maison peuvent réviser leurs leçons dans un environnement calme et favorable, ce qui allège les contraintes de soirée au sein de la famille. Ce service a été conçu comme un temps préservé et encadré où l'enfant trouve des conditions favorables pour réviser ses leçons. Il peut solliciter l'aide ponctuelle d'un adulte pour se faire expliquer une leçon.

Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire ni d'une garantie que la leçon sera parfaitement suie à l'issue de la demi-heure. Ce temps est une aide qui ne dispense pas les parents de leur rôle d'accompagnement et de contrôle.

Il est assuré par des adultes de la communauté éducative : prioritairement un(tes) enseignant(s) de l'école, qui peut être épaulé(s) par un animateur, AVS, enseignant retraité, en fonction du nombre d'enfants à encadrer."

Inscriptions et tarifs

• L'aide aux leçons se déroule le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h dans toutes les écoles et pour tous les niveaux.

• Le goûter, fourni par les familles, est pris préalablement.

• Les familles doivent inscrire leur enfant à l'année pour l'aide aux leçons le lundi, le jeudi ou les deux. Le formulaire d'inscription est sur le site de la Ville et distribué par l'école en début d'année. L'inscription doit être déposée auprès des directions de l'école avant le 15 septembre.

• L'aide aux leçons démarquera le lundi 3 octobre 2022 pour se terminer le jeudi 22 juin 2023, ce qui équivaut à 26 semaines sans les semaines de vacances.

• La facturation sera établie au trimestre, quelle que soit la présence de l'élève, selon le montant annuel divisé par 3 :

o Montant trimestriel pour le lundi OU le jeudi = 12,30€ (soit 36,92€ à l'année)

o Montant trimestriel pour le lundi ET le jeudi = 24,6€ (soit 73,84 € à l'année)

Établissements scolaires	dispositifs d'accompagnement scolaire			aide aux devoirs proposée par la commune	type de dispositif proposé		
	non renseigné	oui	non		contrat local d'accompagnement à la scolarité CLAS	aide aux devoirs proposée à l'accueil périscolaire	autres ...
FROSSAY							
École Alexix MANERROL 205 élèves			n				
École privée MONFORT 127 élèves			n				
SAINT VIAUD							
École ST VITAL 97 élèves			n				
École du MONT SCOBRIET 99 élèves			n				
CORSEPT							
École Camille COROT 108 élèves			o				
École Ste THÉRÈSE 39 élèves			o				
PAIMBOEUF							
École des 4 AMARRES 131 élèves			o				
École du SACRÉ CŒUR 87 élèves			o				
Collège Louise MICHEL 414 élèves			o				
SAINT PÈRE EN RETZ							
École Jacques BREL 162 élèves			o				
École Ste OPIPORTUNE 163 élèves			o				
Collège SAINT ROCH 507 élèves			nr				
SAINT BRÉVIN LES PINS							
École DAUDET-LES-PINS 250 élèves			o				
École La PIERRE ATTELEE 87 élèves			o				
École Paul FORT 183 élèves			o				
École ST-JOSEPH 230 élèves			o				
Collège ST-JOSEPH 425 élèves			o				
Collège H & R GUY CADOU 613 élèves			nr				



Nous présentons ici les dix premières actions du PEDT 2022-2025. D'autres fiches viendront abonder notre feuille de route pour concrétiser nos ambitions éducatives présentées précédemment.

- FICHE ACTION 1 - Matinale des acteurs de l'éducation en Sud Estuaire
- FICHE ACTION 2 - FORM'ACTION (Montée en compétence des acteurs)
- FICHE ACTION 3 - Penser les aménagements intérieurs et extérieurs des ACM
- FICHE ACTION 4 - Travailler ensemble à la réussite de tous
- FICHE ACTION 5 - L'aide aux leçons en Sud Estuaire
- FICHE ACTION 6 - Enquête portant sur les besoins et les attentes des parents
- FICHE ACTION 7 - Faire de nos espaces éducatifs des lieux accessibles à tous
- FICHE ACTION 8 - Repenser l'accès et l'organisation de l'apprentissage de la natation
- FICHE ACTION 9 - Rencontre intercommunale des conseils communaux d'enfants
- FICHE ACTION 10 - Favoriser la connaissance de l'environnement de vie de l'enfant et s'y situer

Lors du démarrage des groupes de travail (cf partie gouvernance), chacun sera amené à venir rédiger des fiches actions correspondant aux objectifs opérationnels définis. L'ensemble des fiches constituera la feuille de route des groupes pour la mise en œuvre du PEDT.

<p>AXE : 1,2,3,4,5,6 (transversale)</p> <p>Titre de l'action : Matinale des acteurs de l'éducation en Sud Estuaire</p> <p>Objet : Animation du réseau des acteurs de l'éducation en Sud Estuaire</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'échange et la montée en compétence des animateur.trice.s • Être en capacité d'être force de propositions d'animation adaptées et de qualités 	<p>Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action :</p> <p>Mouvement d'Education Populaire, associations Locales</p>
<p>Public concerné :</p> <p>Les animateur.trice.s du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCSE • La Maison pour tous • Le centre socioculturel intercommunal Mireille Moyon • ACLEJ • Associations sportives et culturelles 	<p>Description</p> <p>Afin de venir soutenir la dynamique de cohésion des acteurs, nous proposons de créer des formats de rencontre appelés "matinale Réseau". En 2022 pour l'élaboration du PEDT une première matinale a regroupé l'ensemble des acteurs de l'éducation des 3-11 ans sur le territoire. 95 participants ont pu échanger et contribuer au PEDT. Les participants ont exprimé le souhait de se réunir de façon régulière pour poursuivre ce travail commun.</p> <p>Notre proposition est d'organiser une rencontre avec l'ensemble des acteurs associatifs, professionnels et bénévoles tout public confondu tous les deux ans et l'autre année une matinale uniquement dédiée à l'enfance.</p> <p>Format :</p> <p>2023 - Matinale avec l'ensemble des acteurs de la CTG (Petite-Enfance, Parentalité, enfance, Jeunesse, accès aux droits et seniors)</p> <p>2024 - Matinale réservée aux acteurs du PEDT</p> <p>2025 - Matinale avec l'ensemble des acteurs de la CTG (Petite-Enfance, Parentalité, enfance, Jeunesse, accès aux droits et seniors)</p>
<p>Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre :</p> <p>de 2022- à 2025</p>	
<p>Référents : Coordination CTG + service enfance</p>	<p>Coût et financement:</p> <p>CF budget</p>
<p>Evaluation</p> <p>Résultat attendu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des synergies entre acteurs • Ressources sur le fond et la forme les acteurs de l'éducation • Construire ensemble des actions en lien avec les 6 axes éducatifs <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux matinales - Satisfaction des participants - Nombre de proposition d'action (si l'objectif de la matinale est de co-construire des actions) <p>Méthode : comptage, questionnaires de satisfaction, nombre d'actions produites</p>	



	Charges	Produits	
ACTION 1 - Matinale des acteurs de la CTG - Quote Part acteurs enfance PEDT- Plan Mercredi			
Mars 2023 - La matinale des Matinales Réseaux sur une base de 370 personnes Dont Acteurs Enfance : 90 participants	60-Achat- Matériel et Fourniture	- €	- €
	Achat matière et fourniture		Plan mercredi
	61- Services extérieurs	300 €	2 030 €
	Location de salle		
	Documentation (livrable)	300 €	LEADER
	62- Autres services extérieurs	1 610 €	300 €
	Publicité, publication	350 €	CCSE
	déplacements, missions		400 €
	Prise en charge des repas	1 260 €	CAF aide aux postes CTG
	64- Charge de personnel	1 700 €	400 €
	Rémunération des personnels (coordination CTG)	1 000 €	CAFFond pubic et territoire)
	Intervenants	700 €	480 €
	Total Action 1	3 610 €	3 610 €
Total		3 610 €	



AXE : 1,2,3,4,5,6 (transversale)

Titre de l'action : FORM'ACTION

Objet : Montée en compétence des acteurs de l'éducation 3-11 ans.

Objectifs :

- Permettre l'échange et la montée en compétence des animateur.trice.s
- Être en capacité d'être force de proposition d'animation adaptées et de qualités

Partenaires presentis associés pour la réalisation de l'action :

Mouvement d'Education Populaire, associations Locales ; Campus Fertile (différents intervenants), Graine et autres à définir

Description

Lors de l'élaboration du PEDT les animateur.trice du territoire ont fait part de leur besoin d'approfondir les thématiques suivantes :

Accueillir les 3-5 ans (connaissance et besoins de ce public / réaliser des activités adaptées).

Alimentation et temps du repas : comment faire évoluer vos animations alimentaires (ateliers cuisine, préparation de repas avec les enfants, goûters, pique-nique...) vers une alimentation plus durable (ingrédients utilisés, animations, recettes..)?

Territoire inclusif : faire évoluer nos représentations, coopérer entre acteurs pour mieux accueillir, prendre en compte la singularité de l'enfant et faire évoluer l'environnement.

Education à l'environnement : poursuivre les travaux engagés au sein des écoles via le parcours éco-citoyen sur le temps du mercredi.

Développer l'offre d'animation : créer des animations d'éveil au sport, à la lecture et la musique.

Faire vivre les valeurs du PEDT et la démocratie : former les animateur.trice.s à la menée d'ateliers philosophie auprès des enfants. La formation en groupe sera suivie d'un temps individualisé sur les structures pour consolider la menée des animations.

Format :

3 à 4 matinées de formation par thématique

Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre :

dès le dernier trimestre 2022 fin en 2025

Référents : CCSE coordination & pilotage

Coût et financement:
Cf budget

Evaluation

Résultat attendu : Montée en compétence des animateur.trice.s et des directions d'ACM

Indicateurs :

- Nombre et taux de participation aux formations
- Taux de satisfaction et d'évolution des pratiques

Méthode :

Comptage, questionnaire d'auto-évaluation



ACTION 2 - FORM'ACTION			
Enfance - Projet éducatif de territoire			
Formation des animateurs 5 parcours (3 matinées par parcours) : 1/ Atelier Philo 2/ Education à l'environnement 3/ Education à l'alimentation 4/ formation l'éveil musical ou au sport ou à la lecture 5/ Petite-Enfance (thématiques à confirmer et affiner) + 3 matinées avec les directions + suivi individualisé consolidation pédagogique	60-Achat- Matériel et Fourniture	- €	- €
	Achat matière et fourniture		Plan mercredi
	61- Services extérieurs	- €	7 500 €
	Location de salle		
	Documentation (livrable PEDT)		CCSE
	62- Autres services extérieurs	- €	5 000 €
	Publicité, publication déplacements, missions		
	Prise en charge des repas		aide aux postes CTG
	64- Charge de personnel	15 500 €	3 000 €
	Rémunération des personnels	6 000 €	
500e par matinée + consolidation péda 500e/ALSH	9 500 €		
Coordination			
sous-total action 1	15 500 €	15 500 €	



Axe 1 - Rythme et besoins de l'enfant

Titre de l'action : Penser les aménagements intérieurs et extérieurs des ACM

Objet : Adapter les espaces éducatifs aux besoins de l'enfants

Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Impulser une réflexion sur les aménagements des espaces de loisirs des enfants 	Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action : Groupe de travail 1 (Axe 1 et 2 du PEDT) Partenariat à envisager avec l'école d'architecture ou autre
Public concerné : Les enfants fréquentant les ACM	Description Les aménagements intérieur et extérieur des espaces de loisirs doivent permettre aux enfants de jouer en sécurité, leur assurer une liberté dans leurs jeux ou leur permettre de s'isoler s'ils le souhaitent.. l'aménagement est central. Une réflexion doit être menée avec les directions et les animateurs pour créer des espaces en lien avec les besoins de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin d'appropriation • Le besoin de connaître et d'explorer • Le besoin d'isolement • Le besoin de mouvement
Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre : 2024	
Référents : Groupe de travail 1 (Axe 1 et 2 du PEDT)	Coût et financement: Moyens constants
Evaluation Résultat attendu : Des aménagements repensés et adaptés aux enfants Indicateurs : - Nombre de réaménagement effectués - Satisfaction des enfants, des parents et des animateurs Méthode : comptage, enquête auprès des publics, observation des enfants dans l'espace, entretien animateur.trice.s	



<p>Axe 2 - Continuité et cohérence éducative Titre de l'action : Travailler ensemble à la réussite de tous Objet : Formaliser les rencontres entre écoles et ACM</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les interactions pédagogiques entre co-éducateurs 	<p>Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action : Chaque direction d'ACM & les écoles associées</p>
<p>Public concerné : Direction de chaque APS/ ACM Direction d'écoles</p>	<p>Description Afin de renforcer les liens entre le ou les établissements scolaires et les ACM (périscolaire et mercredi), chaque site conviendra d'un rendez-vous de présentation des projets réciproques. C'est un temps d'information mutuelle et d'articulation des projets d'ACM/ écoles. Cette rencontre peut être organisée lors d'un conseil d'école en début ou fin d'année ou encore lors d'un rendez-vous dédié. Nous travaillerons avec l'inspection académique, dans ce sens.</p> <p>Format : à minima une rencontre par an</p>
<p>Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre : Dès 2022</p>	
<p>Référents : Groupe de travail 1 (Axe 1 et 2 du PEDT)</p>	<p>Coût et financement: Moyens constants</p>
<p>Evaluation Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des modalités d'organisation concertées et partagées entre acteurs - Articuler les projets d'écoles et ceux des ACM - Formaliser et ritualiser les espaces d'échanges entre l'école et les ACM <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions effectuées - Nombre de projet d'animation des ACM faisant écho aux projets des écoles - Satisfaction des co-éducateur.trice.s <p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptage (réunion effective et nombre de projets réalisés), enquêtes 	



<p>Axe 2 - Continuité et cohérence éducative Titre de l'action : l'aide aux leçons en Sud Estuaire</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réflexion sur l'aide aux leçons en Sud Estuaire 	<p>Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action : Les communes de la CCSE & les acteurs de l'accompagnement à l'aide aux leçons</p>
<p>Public concerné : Les enfants des écoles primaires Les parents</p>	<p>Description Suite à l'état des lieux portant sur l'aide aux leçons en Sud Estuaire réalisé par le Centre Socio-culturel Mireille Moyon dans le cadre du PEDT, il conviendra de poursuivre ce travail pour si besoin développer l'accompagnement à la scolarité sur des territoires non-couverts. En fonction des besoins, il sera étudié d'étendre la mise en œuvre du dispositif CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité) sur des territoires non-couverts par des dispositifs.</p>
<p>Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre : Sur la période du PEDT</p>	
<p>Référents : Groupe de travail 1 (Axe 1 et 2 du PEDT)</p>	<p>Coût et financement: Moyens constants</p>
<p>Evaluation Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le diagnostic et les rencontre en vue de formaliser et d'identifier les dispositifs d'aides aux leçons créées ou à créer <p>Indicateurs : Nombre de rencontres sur le territoire (technique et politique) sur la thématique Nombre de créations de dispositif</p> <p>Méthode : Cartographie et évolution de l'état des lieux en fin de PEDT</p>	

FICHE ACTION 6



<p>AXE 2 - Soutien à la parentalité Titre de l'action : Enquête portant sur les besoins et les attentes des parents</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'adéquation entre l'offre de soutien à la parentalité et les besoins des familles. 	<p>Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action : Le réseau des acteurs du soutien à la parentalité Sud Estuaire</p>
<p>Public concerné : Les parents des enfants du territoire</p>	<p>Description Réalisation d'une enquête auprès des parents du territoire en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les difficultés, les préoccupations, les thématiques (santé, écran etc..) qui interrogent le plus, les tranches d'âges et les difficultés vécues/ ressenties Connaissance et participation aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité Besoins et attentes en matière d'accompagnement et de soutien à la parentalité. <p>Ainsi, en fonction et au regard des résultats de l'enquête, il s'agit que chacun des acteurs individuellement et collectivement puisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'adéquation entre l'offre d'accompagnement et de soutien à la parentalité, Identifier la cohérence et l'articulation des différentes actions des partenaires Développer si nécessaire de nouvelles actions ou encore réajuster celles existantes
<p>Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre : - Réalisation de l'enquête et passage du questionnaire 2022-2023 - Ecriture, présentation aux élus et validation en commission de la nouvelle feuille de route du réseau parentalité 2023.</p>	
<p>Référents : Référents Parentalité + Groupe de travail 2 (Axe 3 et 4 du PEDT)</p>	<p>Coût et financement: Moyens constants</p>
<p>Evaluation Résultat attendu : - Vérifier l'adéquation entre l'offre et les besoins des parents - Faire évoluer si besoin les actions du réseau parentalité</p> <p>Indicateurs : - Nombre de questionnaires remplis par les parents - Nombre d'actions réajustées ou nouvelles sur le territoire en lien avec l'enquête - Satisfaction des parents sur l'accompagnement et le soutien à la parentalité</p> <p>Méthode : - Questionnaires parents en 2022 puis en 2025, nombre d'actions générées ou réajustées.</p>	

FICHE ACTION 7



<p>Axe 4 - Territoire Inclusif Titre de l'action : Faire de nos espaces éducatifs des lieux accessibles à tous</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fédérer les élus et les directeurs autour du projet territoire inclusif Faciliter le parcours des familles Harmoniser les connaissances et valoriser les compétences des équipes 	<p>Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action : - Handisup</p>
<p>Public concerné : - L'ensemble des équipes des professionnels de l'enfance et de la petite enfance en Sud Estuaire</p>	<p>Description Mise en œuvre d'un plan d'accompagnement défini dans le cadre de l'état des lieux réalisé par Handisup lors de la démarche d'élaboration du PEDT. Celui comprend les objectifs généraux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter de la démarche inclusive aux élus Présenter de la démarche inclusive aux directeurs Renforcer les dynamiques d'échange à l'échelle du territoire Communiquer sur la démarche Simplifier les démarches des familles Comprendre les besoins de l'enfant et de sa famille Faciliter la communication entre les acteurs Uniformiser les connaissances Donner du sens à l'action inclusive Adapter les postures professionnelles <p>Pour ce faire des temps d'échanges et de formation seront mis en œuvre en direction des professionnels de l'enfance et de la petite enfance.</p> <p>Format : CF Plan d'accompagnement de la démarche inclusive.</p>
<p>Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre : Démarrage de l'action à partir de janvier 2023 pour finir fin 2024.</p>	
<p>Référents : Groupe de travail 2 (Axe 3 et 4 du PEDT)</p>	<p>Coût et financement: CAF + CCSE (réaffectation de temps de travail dédiés à cette action)</p>
<p>Evaluation Résultat attendu : cf description Indicateurs : - Satisfaction des acteurs concernant la qualité des formations et les apports pour leurs pratiques - Nombre d'acteurs ayant suivi les formations - Satisfaction des parents et des enfants concernées sur la qualité d'accueils et d'accompagnement</p> <p>Méthode : - Questionnaires, comptage</p>	





<p>AXE 5 - Citoyenneté / sport / culture Titre de l'action : Repenser l'accès et l'organisation de l'apprentissage de la natation</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès à l'école de natation aux enfants des communes (hors Saint Brevin les Pins) 	<p>Acteurs / Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action :</p> <p>Le service des sports de la CCSE Le service enfance de la CCSE Sud Estuaire Sauvetage Cotier Brevoinois (44)</p>
<p>Public concerné :</p> <p>- Les enfants de 3 à 11 ans</p>	<p>Description</p> <p>Les élus ont défini l'apprentissage de la natation comme une priorité pour les enfants du territoire.</p> <p>1/ Les premiers éléments sur le recours à l'école de natation pour les enfants hors de la commune de Saint Brevin doivent être repensés pour en améliorer la participation. Un travail d'organisation et de communication doit être réalisé.</p> <p>2/ Les élèves de CM1/ CM2 n'ont pas de cycle de natation prévu. Il semble important de pouvoir repenser la déploiement des séances de natation pour ces classes. Un travail avec le service des sports sera réalisé pour en organiser la faisabilité.</p> <p>3/ La baignade en mer nécessite une sensibilisation particulière des enfants. Un partenariat est à développer dans ce sens avec les associations de sauvetage du Pays de Retz.</p>
<p>Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre :</p> <p>Moyen terme</p>	
<p>Référents :</p> <p>Groupe de travail 3 (Axe 5 et 6 du PEDT)</p>	<p>Coût et financement:</p> <p>Moyens constants</p>
<p>Evaluation</p> <p>Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'enfants à l'école de natation hors Saint Brevin Augmentation du niveau de natation à la sortie du CM2 Des enfants sensibilisés à la baignade en mer <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances réalisées en direction des CM1/ CM2 Evaluation du niveau de natation en CM1/ CM2 et nombre de prescription à l'école de natation Nombre d'enfants ayant été sensibilisés à la baignade en mer. <p>Méthode :</p> <p>Comptage, évaluation du niveau en natation en CM2</p>	



<p>AXE 5 - Citoyenneté / sport / culture Titre de l'action : Rencontre intercommunale des conseils communaux d'enfants</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partager l'expérience des conseils d'enfants entre pairs 	<p>Acteurs / Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action :</p> <p>Les communes Le service enfance</p>
<p>Public concerné :</p> <p>- Les enfants élus aux conseils d'enfants des communes</p>	<p>Description</p> <p>Chacune des 6 communes de la CCSE est doté d'un conseil d'enfants. Le temps d'une rencontre (fréquence à définir), il sera proposé aux enfants d'échanger sur leur expérience d'enfants élus et de réfléchir à des thématiques telles que le sport, la culture ou encore la citoyenneté. Ce temps se veut également valorisant pour leur engagement avec l'organisation d'une réception officielle.</p> <p>Format de la matinée ou journée Méthode d'animation "Tous en campagne"</p>
<p>Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre :</p> <p>Moyen terme</p>	
<p>Référents :</p> <p>Groupe de travail 3 (Axe 5 et 6 du PEDT)</p>	<p>Coût et financement:</p> <p>Moyens constants</p>
<p>Evaluation</p> <p>Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Valorisation de l'engagement des enfants aux CM Quantité et qualité des échanges (force de propositions) Meilleure connaissance des institutions de la république et du rôle de maire <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de participation Nombre de propositions émanant des discussions entre enfants <p>Méthode :</p> <p>Comptage et questionnaire de connaissance (Quizz)</p>	





AXE 6 - Environnement et mobilité Titre de l'action : Favoriser la connaissance de l'environnement de vie de l'enfant et s'y situer	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Développer le droit au savoir, à la découverte et l'apprentissage de pratiques culturelles, sportives et de loisirs. Tisser des liens entre les ACM et les ressources locales Encourager la découverte de l'environnement proche du lieu de vie des enfants 	Partenaires pressentis associés pour la réalisation de l'action : Tous les acteurs professionnels et/ ou bénévoles de la commune de l'ACM. + accompagnement expérimentation Campus fertile
Public concerné : - Les enfants de 3 à 11 ans fréquentant les ACM.	Description Un travail de cartographie des partenariats existant et de ceux à développer doit être réalisé par les équipes. Le recensement via la création d'un annuaire des associations sportives et culturelles facilitera la prise de contact pour envisager une ou des actions de découverte. Il peut s'agir d'associations mais aussi d'acteurs privés comme la découverte de métiers (forge, menuiserie, etc...) présent sur le territoire. Cette action vise à l'écriture d'un volet "découverte de l'environnement de vie" dans chacun des projets pédagogiques des ACM.
Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre : Démarrage de l'action à partir de janvier 2023	
Référents : Groupe de travail 3 (Axe 5 et 6 du PEDT)	Coût et financement: Moyens constants + 5000€ > demande de financement plan Mercredi pour l'accompagnement d'un ACM sur la démarche (centre de Loisirs ouvert)
Evaluation Résultat attendu : Développer les activités de découverte de l'environnement Augmenter les recours à des partenariats de proximité Des enfants qui connaissent davantage leur environnement Indicateurs : Nombre d'actions de découverte réalisées Nombre de partenariats (y compris sur une seule après-midi) Participation des habitants, associations (sportives, culturelles) à la vie du centre de loisirs Méthode : Comptage des découvertes de leur environnement de vie, des partenaires sollicités	



ACTION 10 - Favoriser la connaissance de l'environnement de vie de l'enfant			
Enfance- Expérimentation 2023			
Enfance - Centre de loisirs hors les murs> accompagnement de la démarche expérimentale 6 jours	60-Achat- Matériel et Fourniture		
	Achat matière et fourniture	- €	Plan mercredi
	61- Services extérieurs		5 000 €
	Location de salle		
	Documentation		CCSE
	62- Autres services extérieurs	- €	1 000 €
	Publicité, publication déplacements, missions		
	Prise en charge des repas		CAF aide au postes CTG
	64- Charge de personnel	7 000 €	1 000 €
	Rémunération des personnels	2 000 €	
Intervenants	5 000 €		
TOTAL Action 10	7 000 €	7 000 €	





A.C.M : Accueil Collectif de Mineur, cette appellation recouvre l'ensemble des structures d'accueils qu'elles soient et périscolaires ou/ et de loisirs (le mercredi)

PEDT : Projet Educatif De Territoire

APS : Accueil Périscolaire

CLAS : Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, dispositif qui s'adresse aux enfants et leur parents en concertation avec l'école, considérant l'apprentissage des leçons multifactorielle sur lesquels il faut agir collectivement.



www.cc-sudestuaire.fr

